

SEMINAIRE

2010

Centre Technique National d'Etudes et de Recherches
sur les Handicaps et les Inadaptations

**C
T
N
E
R
H
I**

Vendredi 17 décembre 2010

RENCONTRES AUTOUR DE LA QUESTION
DU HANDICAP PSYCHIQUE,
DE SA COMPENSATION
ET DE SON ACCOMPAGNEMENT

Martine DUTOIT

Rencontres autour de la question du handicap psychique, de sa compensation et de son accompagnement

Vendredi 17 décembre 2010

Intervenant :

Martine DUTOIT
Fondatrice et Directrice
Advocacy France
Formatrice-chercheure
2 IRA

Horaire : 9 h 30 – 17 h

Lieu :

CTNERHI
236 bis, rue de Tolbiac
75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 59 23
Fax : 01 45 65 44 94

E-mail :

f.guillaumeau@ctnerhi.com.fr

Site Internet :

www.ctnerhi.com.fr

Tarifs : non assujettis à la TVA

Non-adhérent : **380 €**

Adhérent : **350 €**

Etudiant : **80 €**

La loi de 2005 reconnaît le handicap psychique mais bien peu de personnes savent le définir et prévoir sa compensation. Succédant à la notion de « maladie mentale », celle de « handicap psychique » s'est répandue au cours de ces dernières années, permettant la diffusion de la connaissance du caractère potentiellement handicapant des troubles psychiques. Le terme de « handicap psychique » définit les situations de handicap consécutives à l'interaction des troubles psychiques et des contraintes environnementales qui sont en générale constituées par le haut degré d'attentes en matière de conformité aux normes de comportement usuelles dans les domaines de la vie professionnelle et sociale. Mais l'incertitude du contenu de la notion de handicap tient à la notion même de troubles psychiques - la nature des troubles – la détermination du seuil de gravité à prendre en compte. La spécificité du domaine mental tient par ailleurs à la difficulté d'obtenir un consensus des professionnels sur le seuil au-delà duquel les fonctions seraient suffisamment éloignées de la moyenne ou de la norme statistique pour être considérée comme des déficiences : le débat actuel autour de la détermination des troubles des conduites des enfants en est un exemple parmi d'autres. Enfin, l'intensité parfois variable de ces troubles, la difficulté à reconnaître leur existence chez nombre de personnes qui en sont atteintes peuvent s'accompagner d'une réticence à les nommer de la part du personnel soignant et de l'entourage. Tout concourt ainsi, à ce que la détermination de seuils entre situations normales, situations limites et situations de déficiences soient encore plus complexes qu'ailleurs.

Illustrer par le concept et les pratiques de l'advocacy : quels sont les modes de prise en compte et d'accompagnement de ces personnes ? En effet, selon le modèle adopté pour « construire » ce handicap, différentes pratiques sont mises en œuvre. Quelles sont les conséquences pour aborder cette question lorsqu'on sort du modèle exclusion/insertion, pour valoriser un modèle d'inclusion et de cohésion sociale ?

Objectif :

Clarifier les concepts, analyser les pratiques existantes (Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), pairadvocacy et pairémulation) et les méthodologies mises en oeuvre pour impulser des pratiques inclusives.

Public :

Toutes personnes concernées par la question de la citoyenneté et la participation des personnes en situation de handicap ou en difficulté psycho-sociales. Professionnels du champ social, médico-social, en santé mentale ; responsables associatifs.

Méthodologie :

Apport sur les concepts : handicap psychique, psychiatrie et santé mentale. Compensation et empowerment, inclusion.

Programme :

Matinée : Exposé de la méthodologie et des pratiques de l'advocacy en France comme mode de participation des personnes concernées par le handicap psychique et la santé mentale.

Après-midi : Discussions sur les pratiques avec le groupe.

BULLETIN D'INSCRIPTION
(à retourner accompagné de l'acompte de 50 %)

Rencontres autour de la question du handicap psychique, de sa compensation et de son accompagnement

Vendredi 17 décembre 2010

CTNERHI à l'attention de Fabienne GUILLAUMEAU
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 59 23 – Fax : 01 45 65 44 94
E-mail : f.guillaumeau@ctnerhi.com.fr – Site Internet : www.ctnerhi.com.fr

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Etablissement Administration Association Entreprise

Association membre du CTNERHI Particulier Etudiant

Structure _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tel. _____ Fax _____

Email professionnel _____

Email personnel _____

Adresse de facturation si différente

Structure _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Suivez-vous ce séminaire au titre de la formation continue : /_/ oui /_/ non

TARIF¹ – Repas compris

380 € 350 €² 80 €³

Conditions de règlement : 50 % au moment de l'inscription à titre d'acompte, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

En cas de désistement 30 % restera acquis au CTNERHI

Attention : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)

N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

¹ Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

² Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

³ Tarif spécial pour les étudiants **sous réserve des places disponibles**
(sur présentation de la carte d'étudiant)

*Signature du participant
et cachet de la structure*